

- N^o 4. Comité permanent des privilèges et élections: Fais rapport de son étude sur la résolution déferée à lui par la Chambre le 11 février 1932, portant sur les dépenses électorales et la préparation des amendements à la Loi des élections qui pourront être jugés nécessaires. Dans son rapport final, le Comité déclare qu'à plusieurs réunions il a étudié l'objet de la résolution et d'autres questions s'y rattachant étroitement, tel le vote obligatoire; que, pour étudier ces questions connexes, il a institué un sous-comité, qui n'a pu en venir à aucune conclusion définitive, et il recommande donc de remettre à la prochaine session du parlement l'étude plus approfondie de cette question. Le Comité recommande en outre que le rapport du sous-comité précité ainsi que les amendements à la Loi des élections contenus dans la résolution, dont copie est annexée au rapport, soient classés et renvoyés à ce comité-ci ou à tout autre comité spécial qui pourra être nommé à cette fin, à la prochaine session du parlement pour étude et revision générale, si la chose est jugée à propos, de la Loi des élections. *Non imprimé.* Voir les Journaux aux pages 439-440.
- N^o 5. Comité spécial chargé d'étudier le bill n^o 41, intitulé Loi modifiant la Loi de faillite: Dans son troisième rapport, le Comité donne un exposé de son examen des principales modifications contenues dans le bill relativement à la nomination d'un surintendant des faillites et à l'octroi de brevets aux syndics, la dépense devant être prélevée sur l'actif brut des faillis et aussi relativement à l'exception des cultivateurs de Québec de l'application de la loi. En même temps que son rapport, le Comité a aussi présenté, pour l'information de la Chambre, copie de ses procès-verbaux et des témoignages entendus. *Non imprimé.* Voir les Journaux à la page 440.
- N^o 6. Comité permanent de la banque et du commerce: Fait rapport de son enquête sur le prix de détail de l'essence au Canada. Dans son quatrième rapport, le Comité donne un exposé détaillé de l'étendue de son enquête sur les opérations de la *Imperial Oil, Limited*, la *McCull-Fontenac Oil Company, Limited*, la *British American Oil Company, Limited*, la *Shell Oil of Canada* et la *Eastcrest Oil Company, Limited*. Les conclusions de la maison *George A. Touche and Company*, vérificateurs, sont annexées au rapport. De l'avis du Comité, exprimé dans son rapport, le prix n'est pas excessif et la continuation de la présente enquête ne serait pas dans l'intérêt public. Avec son rapport le Comité a également présenté le texte imprimé de ses procès-verbaux et des témoignages entendus. *Non imprimé.* Voir les Journaux aux pages 456-458, 505, 513-514.
- N^o 7. Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation: Fait rapport de son enquête sur les échantillons types des grains pour la récolte de l'année 1931-1932 pour autant qu'il se rapporte au blé Garnet. Dans son quatrième rapport, le Comité recommande que la Loi des grains du Canada soit modifiée de façon à rendre effective pour la récolte de l'année 1933-1934, la recommandation de la Commission des échantillons types des grains pour les provinces de l'Ouest, pour autant que cette recommandation se rapporte au classement du blé Garnet telle que publiée dans le rapport annuel de la Commission des grains pour l'année 1931; puis suit une clause conditionnelle visant la récolte de l'année 1933-1934. Le Comité recommande en outre l'impression, sous forme de livre bleu, de 1,000 exemplaires de son rapport et des témoignages entendus pour distribution aux producteurs de blé Garnet. L'approbation du rapport n'est pas proposée. *Non imprimé.* Voir les Journaux à la page 470.